



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VARAMBON
Séance du 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de novembre, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal, à la Mairie de Varambon, sous la présidence de Madame Dominique GABASIO, en qualité de Maire.

Etaient présents : Dominique GABASIO, Jean-Claude DURUAL, Mireille BESSON, Audrey ARCHENY, Michel FLOQUET, Henri DE BOISSIEU, Christine SORNAY.

Absents excusés : Anne CHOLVY (procuration à Christine SORNAY), Dorian DEBOURG, Ignace DI FILIPPO (procuration à Mireille BESSON), Vincent ZWITERS (procuration à Michel FLOQUET).

Absente : Elodie MELLET.

Date de convocation : 21 novembre 2024

Secrétaire de séance : Audrey ARCHENY

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2024 : adopté à l'unanimité.

FINANCES :

- Une adhésion au contrat d'assurance statutaire proposée par le Centre de Gestion de l'Ain pour la période 2025 à 2028 a été souscrite auprès de CNP Assurances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

- Décision modificative n°5 - BP :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative n°5 du budget principal est à effectuer afin d'équilibrer les comptes le nécessitant, pour permettre de régler les factures qui clôtureront l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise la décision modificative n° 5 du budget principal.

- Décision modificative n° 2 - Assainissement :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative n° 2 du budget assainissement est à effectuer afin de basculer la prévision budgétisée au compte 2315 (compte à utiliser pour les travaux comprenant plusieurs tranches), vers le compte 213 (travaux terminés). Cette somme permettra de couvrir les frais de réfection des réseaux eaux pluviales/eaux usées dans la ruelle reliant la rue des Rives de l'Ain à la place Bellecour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise la décision modificative n° 2 – budget assainissement.

- Instauration d'une contre-valeur eau / assainissement :

Madame le Maire informe l'assemblée que par suite de la réforme des redevances des Agences de l'Eau instaurée par la Loi de Finances du 29/12/2023, et par décret n°2024-787 du 09/07/2024, modifiant les redevances dites « Domestiques », les redevances « Pollution domestique » et « Modernisation des réseaux de collecte » sont supprimés.

En contrepartie, à compter du 1^{er} janvier 2025, une contre-valeur (supplément de prix au m3 d'eau vendu) sera appliquée sur la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif de 0.03 euro HT/m3.

Les redevances perçues par l'Agence de l'eau incitent à réduire les pressions exercées sur les milieux aquatiques et permettent à l'agence de financer son programme d'intervention visant notamment à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

➤ Tarif location salle des fêtes et Clos des Brotteaux :

Madame le Maire informe le conseil que pour donner suite à plusieurs demandes, il serait opportun d'ajouter un tarif pour les entreprises.

Elle demande par ailleurs l'ajustement des forfaits frais annexes (charges d'eau et d'électricité) des associations de la commune lors de leur « gros » week-end au Clos des Brotteaux.

Tarifs location 01 01 2025 - Salle des Fêtes Louis Galles			
Public	1/2 journée	1 journée	1 week-end
Varambonnais	-	-	180
Associations	25	60	120
Entreprises	60	120	250
Extérieurs	-	-	250

Forfaits frais annexes Salle des fêtes (Charges pour eau et électricité)			
Public	1/2 journée	1 journée	1 week-end
Forfait "Familles"	-	-	25
Forfait associations/ Entreprises	5	10	15

Tarifs location 01 01 2025 - Clos des Brotteaux			
Public	1/2 journée	1 journée	1 week-end
Varambonnais	-	-	200
Associations	25	60	120
Extérieurs	-	-	300
Entreprises	60	120	300

Forfaits frais annexes Clos des Brotteaux (Charges pour eau et électricité)			
Public	1/2 journée	1 journée	1 week-end
Forfait "Familles"	-	-	25
Associations/Entreprises			
Location espace sans cuisine + toilettes	5	10 €	
Location espace cuisine + toilettes	10	20 €	25

Associations : Manifestations Varambonnaises	
- Ball Trap Chasse	55 €
- Rassemblement Auto-Moto CMBA	55 €
- Vide Grenier Sou des Ecoles	55 €
- Bal Mousse Les Conscrits 20 ans plus tard	55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise la location de la Salle des Fêtes et du Clos des Brotteaux aux entreprises et dit que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2025.

PERSONNEL COMMUNAL :

➤ Madame le Maire confirme la démission de Léo LHERMET au 15/10/2024 avec 2 mois de préavis donc un départ effectif au 15/12/2024. Mr LHERMET ayant des congés à solder sur 2024 et du compte épargne temps, il sera donc en congés pendant toute la durée du préavis.

ENVIRONNEMENT :

➤ PPRn « Côtière de l'Ain » :

Ce dossier concerne les communes de Druillat, Varambon, Priay, Villette-sur-Ain, Chatillon-la-Palud et Villieu-Loyes-Mollon. L'état prend en charges la gestion des Risques Naturels en réalisant le PPRn, la Préfecture avec la Direction Département des Territoires ont souhaité engager une révision sur ses 6 communes. Le but est de faire un document unique en regroupant le PPR Inondation, le PPR Mouvements de terrains et qui soit plus récent et plus adapté. De nouveaux outils topographiques permettent une meilleure identification des phénomènes naturels. 8 phénomènes sont identifiés : crue rapide, crue torrentielle des ruisseaux, ruissellements et ravinements, remontée des nappes, inondations de pied de versant, glissement de terrain, chutes de pierres et de blocs, effondrement de cavités souterraines.

Des réunions seront organisées soit avec chaque commune pour la situation et les phénomènes historiques des communes, soit avec l'ensemble des communes pour la rédaction du règlement du PPRn.

➤ Commission « Entretien de la Commune » : cette commission a été créée pour faire le point et recenser les travaux à faire sur tous les secteurs de la commune en vue de l'arrivée d'un nouveau salarié. Cela permettra une évaluation du travail à faire pour l'employé communal, et à éventuellement faire exécuter les travaux par une entreprise avec un contrat de prestation. Le recensement des besoins est en cours.

SOCIAL :

- Mutuelle Régionale : Dans le but de préserver le pouvoir d'achat et d'améliorer l'accès aux soins, la région AURA a voté le principe d'une mutuelle régionale. Après appel à manifestation d'intérêt, c'est Radiance Mutuelle qui a obtenu le contrat. Ce dispositif s'adresse aux étudiants, jeunes sans emploi, seniors, agriculteurs, chômeurs, micro-entrepreneurs. Une réunion d'information sera organisée sur la commune prochainement.
- Mutuelle communale : Il y a quelques années, la commune avait signé une convention avec une mutuelle « Ma commune, ma santé ». Le contrat n'avait pas été renouvelé. Afin de permettre de renouveler cette opération et permettre une mise en concurrence, une convention avec SOLIMUT, qui travaille avec les communes, va être passée. Seule charge pour la commune : la mise à disposition d'une salle pour les permanences. Une réunion d'information sera également organisée sur la commune.
- Centrale d'achat fuel domestique : la mairie propose, lorsqu'elle doit faire livrer du fuel pour les bâtiments communaux, de prévoir avec les habitants qui le souhaitent, une livraison groupée qui permettrait de faire baisser le montant de la facture. En effet, cela permettrait en fonction du volume commandé de faire baisser les coûts. La Mairie travaille avec Diffus'agri à Servas. Si des habitants sont intéressés, merci de prendre contact avec la mairie pour la constitution d'une liste.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur matérielle est à corriger dans le tableau de classement de voirie communale, annexe de la délibération du 4 avril 2023. La longueur de l'impasse Doisneau est bien de 45 mètres.
- Travaux ruelle/rue des Rives de l'Ain/Place Bellecour : les travaux débuteront prochainement (début décembre) et une réunion avec les riverains de ce secteur est organisée avec la Mairie et l'entreprise FALAISE TP. L'employé communal réalisera un muret en pierres dans le même temps afin de permettre la mise en place de l'espace végétal.
- Projet de convention avec la Mairie de Pont d'Ain pour la mise à disposition du policier municipal sur la commune de Varambon : des réunions seront organisées pour travailler sur les besoins de la commune, les coûts et l'écriture d'une convention si besoin. Des contacts seront pris avec d'autres communes qui travaillent déjà avec une convention pour la police municipale.
- SOGEDO : le contrat de maintenance des stations d'épuration de la commune va être renouvelé. Un temps de travail sera organisé avec le service assainissement de la SOGEDO pour plus de soutien dans la tenue des dossiers de performance des stations, dans le suivi des stations et dans la formation du futur salarié du service technique pour le suivi hebdomadaire.
- Les travaux de la salle de bain du logement communal à côté de la Salle des Fêtes sont en cours. Ceux-ci sont réalisés à la suite d'une fuite sous le bac à douche.

ERRATUM Bulletin Municipal

Nous nous excusons auprès de la famille SALLES pour avoir indiqué, dans la rubrique Etat civil, la disparition de :

- SALLES Gilbert le 20 mai 2024